

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1957 B 06985
Numéro SIREN : 572 069 854
Nom ou dénomination : SOCIETE D'OXYGENE ET D'ACETYLENE D'EXTREME-ORIENT

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2022 sous le numéro de dépôt 74351

SOCIETE D'OXYGENE ACETYLENE EXTREME ORIENT

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale

SOCIETE D'OXYGENE ACETYLENE EXTREME ORIENT

75 Quai D Orsay

75007 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Societe D'oxygene Acetylene Extreme Orient relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

Les titres de participation figurent à l'actif de votre bilan pour une valeur nette de 796 758 milliers d'euros. La note 2 « Principes, règles et méthodes comptables – Actifs immobilisés » de l'annexe aux comptes annuels précise les méthodes retenues pour la comptabilisation de ces titres ainsi que l'approche retenue pour évaluer les dépréciations. Nous avons examiné la méthodologie retenue et apprécié le caractère raisonnable des estimations utilisées par votre société pour réaliser le test de dépréciation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-Sur-Seine, le 22 avril 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Séverine Scheer

COMPTES ANNUELS

STE OXYGENE ET ACETYLENE EXTREME ORIENT

Société anonyme

0075 QUAI D'ORSAY 75007 PARIS

DATE DE CLOTURE : 31/12/2021

Sommaire

COMPTES ANNUELS.....	1
Compte de résultat.....	3
Bilan.....	4
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS.....	5
Faits caractéristiques.....	6
Principes, règles et méthodes comptables.....	6
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	8
Résultat financier.....	8
Impôts sur les bénéfices.....	8
Charges et produits exceptionnels.....	8
NOTES SUR LE BILAN.....	9
Immobilisations financières.....	9
Dépréciations.....	9
Capitaux propres.....	10
Echéances des créances et des dettes.....	11
Produits à recevoir.....	12
Charges à payer.....	12
Charges constatées d'avance.....	12
AUTRES INFORMATIONS.....	13
Etat des postes concernant les entreprises liées.....	13
Engagements hors bilan.....	13
Effectif moyen.....	14
Rémunérations allouées aux membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration.....	14
Evènements postérieurs à la clôture.....	14
Identité de la société consolidante.....	14
Intégration fiscale.....	14
Tableau des filiales et participations.....	15

Compte de résultat

Exercice clos le 31 décembre

(en euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Chiffre d'affaires		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		
Autres produits	97 477	77 166
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	97 477	77 166
Achats de marchandises, matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock (marchandises, matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	(281 566)	(303 310)
Impôts, taxes et versements assimilés		
Charges de personnel	(185 400)	(167 200)
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges	(186)	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(467 152)	(470 510)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(369 675)	(393 344)
Bénéfice attribué / (perte supportée) ou perte / (bénéfice) transféré		
Produits de participations	70 507 568	80 594 598
Intérêts, produits et charges assimilés	(1 105 989)	(1 106 136)
Autres produits et charges financiers	(42 829)	(154 684)
RESULTAT FINANCIER	69 358 750	79 333 778
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	68 989 075	78 940 435
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 644 960	41 667
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(487 026)	(676 825)
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE	70 147 009	78 305 277

Bilan

Exercice clos le 31 décembre

(en euros)	Au 31 décembre 2021			Au 31 décembre 2020
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	796 849 904	91 681	796 758 223	797 134 947
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	796 849 904	91 681	796 758 223	797 134 947
Stocks et encours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	16 225 064		16 225 064	25 151 052
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	29		29	93
TOTAL ACTIF CIRCULANT	16 225 093		16 225 093	25 151 145
Comptes de régularisation actif	37 969		37 969	37 969
Ecarts de conversion actif				
TOTAL DE L'ACTIF	813 112 966	91 681	813 021 285	822 324 061
PASSIF				
			Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Capital			485 773 500	485 773 500
Primes d'émission, de fusion ou d'apport			59 468 490	59 468 490
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale			48 577 350	48 577 350
Autres réserves			1 391 470	1 391 470
Report à nouveau			86 037 491	87 367 214
RESULTAT DE L'EXERCICE			70 147 009	78 305 277
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES			751 395 310	760 883 301
Avances conditionnées et autres fonds propres				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers			61 014 000	61 017 000
TOTAL DES DETTES FINANCIERES			61 014 000	61 017 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			51 956	49 292
Dettes fiscales et sociales			560 008	374 441
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			11	27
TOTAL DES DETTES D'EXPLOITATION			611 975	423 760
TOTAL DES DETTES			61 625 975	61 440 760
Comptes de régularisation passif				
Ecarts de conversion passif				
TOTAL DU PASSIF			813 021 285	822 324 061

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

STE OXYGENE ET ACETYLENE EXTREME ORIENT

Faits caractéristiques

Incidences de la crise sanitaire sur les états financiers

Le 30 janvier 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré l'état d'urgence de santé publique de portée internationale à la suite de la propagation du virus de la covid-19 et l'a qualifié de pandémie le 11 mars 2020. En réponse à cette crise sanitaire, les gouvernements du monde entier ont été dans l'obligation d'adopter des mesures restrictives sociales et économiques afin de limiter la propagation du virus. Ces mesures prises par l'ensemble des pays ont eu un impact significatif sur l'économie mondiale.

En 2021 : la Société a continué à opérer dans un contexte de crise sanitaire.

La SOCIETE D'OXYGENE ET D'ACETYLENE D'EXTREME ORIENT SA a analysé les indicateurs de perte de valeur des titres de participation qu'elle détient et n'a pas identifié d'éléments mettant en cause la valorisation de ces titres.

Principes, règles et méthodes comptables

1. Principes généraux

Les comptes annuels de la SOCIETE D'OXYGENE ET D'ACETYLENE D'EXTREME ORIENT SA sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du Plan Comptable Général (règlement ANC 2014-03).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2. Actifs immobilisés

Les titres de participation sont enregistrés pour leur valeur d'origine à la date d'entrée. Les frais d'acquisition de titres, non représentatifs d'une valeur vénale, sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire, déterminée selon les critères habituellement retenus en matière d'évaluation des titres de participation (méthode des multiples de marché sur la base de la valorisation boursière du groupe Air Liquide, méthode des flux de trésorerie estimés ou méthode de l'actif net comptable revalorisé à la juste valeur) est inférieure à la valeur brute, une dépréciation de cette valeur est constituée du montant de la différence.

3. Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de réalisation des opérations.

À la clôture de l'exercice, les différences résultant de la conversion des créances et des dettes libellées en devises étrangères, au cours de clôture, sont inscrites à des comptes transitoires à l'actif et au passif du bilan (« Écarts de conversion »).

Le cas échéant, les pertes latentes de change associées aux transactions non couvertes font l'objet d'une provision pour risques.

4. Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- la Société a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

5. Instruments financiers

Depuis le 1er janvier 2017, la société SOCIETE D'OXYGENE ET D'ACETYLENE D'EXTREME ORIENT SA applique le règlement ANC n°2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Conformément à sa politique de gestion des risques, la société SOCIETE D'OXYGENE ET D'ACETYLENE D'EXTREME ORIENT SA contracte des achats ou ventes à terme de devises afin de couvrir l'exposition au risque de change associée aux transactions réalisées en devises étrangères.

Par symétrie, le résultat de change réalisé au titre des achats et ventes à terme est présenté au même moment et dans le même poste du compte de résultat que celui de l'élément couvert.

De même, le résultat latent de la couverture est présenté au sein des écarts de conversion actif ou passif en compensation des écarts de conversion liés à la revalorisation des créances et dettes sous-jacentes. Lorsque les achats et ventes à terme couvrent des transactions futures non encore enregistrées au bilan, la juste valeur de ces instruments est traitée comme un engagement hors bilan.

Le cas échéant, lorsque les instruments financiers utilisés ne constituent pas des opérations de couverture (« position ouverte isolée »), les pertes résultant de leur évaluation en valeur de marché à la clôture de l'exercice sont provisionnées en compte de résultat. En application du principe de prudence, les gains latents ne sont pas constatés au compte de résultat.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Résultat financier

Les produits de participations s'élèvent à 70 507 568 euros en 2021 contre 80 594 598 euros en 2020.

Les intérêts, produits et charges assimilés s'analysent comme suit :

(en euros)	2021	2020
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1	395
Autres intérêts et charges assimilées	(1 105 990)	(1 106 531)
INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES	(1 105 989)	(1 106 136)

Les autres produits et charges financiers s'analysent comme suit :

(en euros)	2021	2020
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes des reprises		
Différences de change (nettes)	(42 829)	(154 684)
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(42 829)	(154 684)

Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt totale s'élève à 487 026 euros contre 676 825 euros en 2020.

Après affectation des réintégrations, des déductions et des crédits d'impôts afférents à chacun des résultats, elle s'analyse comme suit :

(en euros)	2021	2020
Sur résultat courant	465 230	665 158
Sur résultat exceptionnel	21 796	11 667
TOTAL	487 026	676 825

Charges et produits exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels se décomposent comme suit :

(en euros)	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	(376 724)	2 021 684
Sur amortissements, provisions et transferts de charges		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(376 724)	2 021 684

Les charges et produits exceptionnels correspondent en 2021 à la liquidation de la société Air Liquide Global Electronics Materials LLC pour un montant de 1 644 960 euros.

En 2020, les charges et produits exceptionnels correspondent principalement à la reprise d'une provision pour risque.

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations financières

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

<i>(en euros)</i>	Valeurs brutes au 1 ^{er} janvier 2021	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31 décembre 2021
Participations	797 224 511		(376 724)	796 847 787
Autres titres immobilisés	2 117			2 117
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	797 226 628		(376 724)	796 849 904

La diminution des participations correspond à la liquidation de la société Air Liquide Global Electronics Materials pour 0,4 millions d'euro.

Dépréciations

Les dépréciations s'analysent comme suit :

<i>(en euros)</i>	2020	Augmentations / Dotations de l'exercice	Diminutions / Reprises de l'exercice	2021
Immobilisations corporelles et incorporelles				
Titres de participation et autres immobilisations financières	91 681			91 681
Stocks et encours				
Comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
DEPRECIATIONS	91 681			91 681

Capitaux propres

Au 31 décembre 2021, le capital est composé de 159 270 000 actions au nominal de 3,05 euros et détenu par Air Liquide International à hauteur de 100%.

Au cours de l'exercice, les capitaux propres ont évolué comme suit :

(en euros)	Au 31 décembre 2020 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2020 ^(a)	Augmentation/ (réduction) de capital	Autres variations	Au 31 décembre 2021 (avant affectation du résultat)
Capital social	485 773 500				485 773 500
Primes d'émission, de fusion ou d'apport	59 468 490				59 468 490
Réserve légale	48 577 350				48 577 350
Autres réserves	1 391 470				1 391 470
Report à nouveau	87 367 214	(1 329 724)			86 037 491
Résultat de l'exercice	78 305 277	(78 305 277)		70 147 009	70 147 009
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
CAPITAUX PROPRES	760 883 301	(79 635 000)		70 147 009	751 395 310

^(a) Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2021.

Échéances des créances et des dettes

		Au 31 décembre 2021		
		Montants bruts	A un an au plus	A plus d'un an
<i>(en euros)</i>				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Créances clients, douteux ou litigieux				
Personnel, comptes rattachés et organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfiques	153 542	153 542	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts			
Groupe et associés		15 764 001	15 764 001	
Débiteurs divers		307 520	307 520	
TOTAL DES CREANCES		16 225 064	16 225 064	

		Au 31 décembre 2021			
		Montants bruts	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
<i>(en euros)</i>					
Emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières divers		61 014 000	1 014 000		60 000 000
Fournisseurs et comptes rattachés		51 956	51 956		
Personnel, comptes rattachés et organismes sociaux		557 801	557 801		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfiques				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Autres impôts	2 207	2 207		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés		11	11		
Autres dettes					
TOTAL DES DETTES		61 625 974	1 625 974		60 000 000

Produits à recevoir

	31 décembre 2021
<i>(en euros)</i>	
Dividendes	180 210
Divers produits	127 311
TOTAL	307 520

Charges à payer

	31 décembre 2021
<i>(en euros)</i>	
Intérêts courus sur autres dettes financières	1 014 000
Honoraires des commissaires aux comptes	7 200
Factures non parvenues	602 556
Etat aut.chg.a payer	2 207
TOTAL	1 625 963

Charges constatées d'avance

	31 décembre 2021
<i>(en euros)</i>	Exploitation
Diverses charges constatées d'avance	37 969
TOTAL	37 969

AUTRES INFORMATIONS

Etat des postes concernant les entreprises liées

Les opérations réalisées avec les parties liées ont été conclues par la Société :

- avec ses filiales détenues en totalité ou contrôlées par elle (directement ou indirectement);
- avec des sociétés la détenant ou la contrôlant directement ou indirectement;
- avec des sociétés détenues ou contrôlées (directement ou indirectement) par la même entité qu'elle.

Les transactions avec ces sociétés sont réalisées aux conditions normales de marché.

(en euros)	31 décembre 2021	
	Montants bruts	Dont entreprises liées
BILAN		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Clients et comptes rattachés		
Autres créances	16 225 064	16 071 522
Emprunts et dettes financières divers	61 014 000	61 014 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 956	
Dettes fiscales et sociales	560 008	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11	
COMPTE DE RESULTAT		
Produits de participations	70 507 568	70 507 568
Intérêts, produits et charges assimilés	(1 105 989)	(1 105 387)
Autres produits et charges financiers	(42 829)	

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se décomposent comme suit :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Engagements donnés:		
Avals, cautions, garanties donnés		
Crédit bail		
Autres engagements donnés ^(a)	1 242 539	1 261 353
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	1 242 539	1 261 353

^(a) Evaluation actualisée des versements de la société au titre d'indemnités complémentaires de retraite à certains anciens employés.

Effectif moyen

Néant

Rémunérations allouées aux membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration

Aucune rémunération n'est allouée aux membres des organes d'administration et de direction.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Identité de la société consolidante

Les comptes de la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême Orient sont consolidés par intégration globale dans les comptes du Groupe formé de L'Air Liquide SA (RCS 552 096 281) situé au 75 quai d'Orsay 75007 Paris.

Intégration fiscale

L'Air Liquide S.A. forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95% un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du Code Général des Impôts.

La société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême Orient est intégrée fiscalement dans ce périmètre d'intégration et calcule sa provision pour impôt comme si elle était imposée séparément et paie son impôt à L'Air Liquide S.A. (tête de groupe).

SOCIETE D'OXYGENE ET D'ACETYLENE D'EXTREME-ORIENT

Société Anonyme au capital de 485.773.500 euros
Siège social : 75 quai d'Orsay
75007 Paris
572 069 854 RCS Paris

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 JUIN 2022**

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'administration et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 70.147.009,04 euros décide de l'affecter de la manière suivante :

- | | |
|--|----------------------|
| • Bénéfice de l'exercice | 70.147.009,04 euros |
| • Auquel s'ajoute le compte "Report à nouveau" bénéficiaire, soit | 86.037.490,97 euros |
| ----- | |
| • Formant ainsi un bénéfice distribuable de | 156.184.500,01 euros |
| • A la distribution d'un dividende total de soit 0,44 euros par action | 70.078.800,00 euros |
| ----- | |
| • Le solde au compte "Report à nouveau", soit | 86.105.700,01 euros |

Le dividende net total par action est de 0,44 euros.

La mise en paiement du dividende sera effectuée à compter de la présente assemblée.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte des distributions de dividendes des trois exercices précédents, étant précisé qu'il n'existe qu'une seule catégorie d'actions :

Exercice	Distribution globale	Dividende éligible à la réfaction prévue à l'article 158 3. 2° du Code Général des Impôts	Dividende non éligible à la réfaction prévue à l'article 158 3. 2° du Code Général des Impôts
2020	79.635.000 euros	79.635.000 euros soit 0,50 € par action	--
2019	82.820.400 euros	82.820.400 euros soit 0,52 € par action	--
2018	76.449.600 euros	76.449.600 euros soit 0,48 € par action	--

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Directeur Général

DocuSigned by:

A9E7D39C58044B3...